

Livret d'Accueil

du bénéficiaire

MAS externalisée

Maison d'accueil spécialisée l'Escale

02 33 79 55 00

1454 rue des vallées - le Theil - 50400 SAINT PLANCHERS

sec.mas.stplanchers@ch-estran.fr | www.ch-estran.fr

@Centre hospitalier de l'estran | @Centre hospitalier de l'estran



l'Escale

Maison d'accueil spécialisée

Bienvenue

Notre équipe est heureuse de vous acccueillir et s'engage à mettre tout en œuvre pour vous apporter un soutien adapté à vos besoins.

Vous trouverez dans ce livret les informations qui vous permettront de mieux connaître l'organisation du service et les modalités pratiques.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

La direction

SOMMAIRE

Présentation
L'équipe pluridisciplinaire et le travail en réseau
Le projet d'accompagnement personnalisé
Les offres de soins
Le repas thérapeutique et la collaboration avec la famille
Accueil et modalités pratiques
Les chartes
La politique des données personnelles

La MAS externalisée est un service d'accueil de jour rattaché à la Maison d'Accueil Spécialisée l'Escale de Saint Planchers, une structure médico-sociale dépendant du Centre hospitalier de l'estran situé à Pontorson.

Elle propose un accompagnement médico-social destiné aux adultes âgés de 18 à 60 ans en situation de handicap, notamment les personnes cérébrolésées, celles présentant un polyhandicap ou souffrant de troubles psychiques.



M.A.S. Externalisée

Maison d'Accueil Spécialisée l'Escale
1454 rue des vallées - le Theil
50400 SAINT PLANCHERS
Secrétariat / Accueil
☏ 02 33 79 55 00
Courriel : sec.mas.stplanchers@ch-estran.fr

La MAS externalisée



Le service offre aux personnes vivant à leur domicile ou accueillies en structure, la possibilité de bénéficier, chez elles et/ou en accueil de jour, des compétences de professionnels et d'équipements adaptés à leurs besoins.

Il a pour missions de :

- Évaluer vos besoins et vos souhaits
- vous accompagner dans le maintien et le développement de votre autonomie
- soutenir vos proches en leur proposant des temps de répit
- Travailler votre socialisation et votre inclusion
- Favoriser votre estime de soi et votre épanouissement.

Pour répondre à ces missions, sont proposés :

- des activités thérapeutiques, éducatives et d'inclusion individuelles ou collectives à la fois au sein du service, à votre domicile ou à l'extérieur.



L’équipe pluridisciplinaire et le travail en réseau



Vous bénéficierez d’un accompagnement paramédical, éducatif, psychologique et administratif, grâce à une équipe qui comprend :

- Des aides-soignants, AMP, AES
- une psychologue
- une ergothérapeute
- deux éducatrices spécialisées
- Une infirmière coordinatrice
- Une assistante sociale
- Une assistante administrative
- Un cadre de santé

La prise en soins pluridisciplinaire proposée par ces professionnels constitue l’une des principales clés de votre accompagnement.

Des conventions ont été établies avec plusieurs partenaires et le service s’efforce de multiplier tout contact ou partenariat susceptible d’aider à la socialisation et à l’ouverture sur l’extérieur.

Des échanges réguliers sont instaurés avec les associations locales œuvrant auprès de personnes en situation de handicap qui proposent diverses activités sportives, culturelles ou de loisirs.

De plus, le service a développé des liens étroits avec les centres de rééducation et les structures médico-sociales.

Le Projet d'Accompagnement personnalisé

L'équipe réalisera une évaluation globale de vos potentiels, de vos besoins et de vos attentes.

Soucieux de respecter vos envies et votre rythme de vie, nous plaçons votre autonomie au cœur de notre dispositif d'accompagnement en vous offrant la possibilité de devenir acteur de votre projet.

Dès votre arrivée, deux membres de l'équipe pluridisciplinaire seront désignés comme vos référents.

Dans les semaines qui suivent votre prise en soins, un temps d'évaluation vous sera proposé.
Un premier projet d'accompagnement personnalisé (PAP) sera établi avec l'équipe au cours de la première année.

Il tient compte :

- de vos attentes
- des observations recueillies auprès de votre entourage
- de vos aptitudes et difficultés identifiées
- des évaluations réalisées par les professionnels

Vos référents assurent la mise en œuvre et le suivi de ce PAP qui sera réévalué tous les ans et réadapté chaque fois que nécessaire.



Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30 sauf les jours fériés. Vous serez accueilli(e) un ou plusieurs jours par semaine, selon le projet d'accompagnement personnalisé qui aura été défini en collaboration avec vous.

Les offres de soins







Un planning mensuel vous est fourni, comprenant des activités collectives en accueil de jour et/ou des séances de suivi individualisé.

Ces activités collectives sont de natures diverses :

- Activités manuelles (dessin, peinture, poterie, jardinage, …)
- Ateliers culinaires (récolte de légumes, courses, préparation du repas)
- Activités psychomotrices et sportives : gymnastique douce, activités physiques adaptées, marche, piscine, équitation
- Activités cognitives : jeux de société, ateliers mémoire, médiation animale
- Activités de socialisation et d'inclusion : jeux, sorties culturelles, participation à l'organisation de projets et d'événements (Carnaval, mai à vélo, chorale inclusive, concours de pétanque, la nuit du handicap, etc.), concerts, médiathèque, bowling, discothèque
- Activités destinées à favoriser l'autonomie dans les gestes du quotidien
- Ateliers d'information et d'éducation sur l'hygiène de vie
- Temps d'échanges, communication, expression des émotions





Le repas thérapeutique

Le repas du midi, préparé par le service restauration du centre hospitalier de l'estran, est pris en commun dans une ambiance conviviale favorisant les échanges ou individuellement selon les besoins du bénéficiaire.

Ce moment constitue également une occasion propice à l'exercice de l'autonomie, chaque personne étant encouragée à se servir soi-même, à respecter les règles de bienséance, à participer à la mise en place de la table et à débarrasser.



La collaboration avec votre famille

Il est essentiel d'impliquer votre entourage dans votre prise en soins. Lors de la restitution du projet personnalisé d'accompagnement (PAP), une synthèse vous sera présentée ainsi qu'à votre famille. Si vous le souhaitez, vous pouvez également maintenir des échanges réguliers avec l'équipe pluridisciplinaire.

Par ailleurs, nous vous invitons, plusieurs fois par an, à partager avec votre famille des moments conviviaux importants, tels que les apéros concerts, le marché de Noël, les spectacles de l'école de musique et les fêtes de début d'année.





Accueil et modalités pratiques

La demande d'accueil

1.Remplir un dossier de demande de prise en charge : Ce dossier, à retirer ou à demander auprès du secrétariat, doit être complété et accompagné des pièces justificatives requises, notamment la notification d'orientation MAS externalisée délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA/MDPH).

2.Attendre la validation du dossier

3.Organiser une rencontre de pré-prise en charge : Celle-ci sera planifiée avec l'infirmière coordinatrice et un membre de l'équipe, soit à la MAS externalisée, soit à votre domicile, ou encore sur le lieu de la prise en charge, selon votre convenance.

4.Établir le planning détaillé des interventions. Ce planning, une fois élaboré, sera communiqué aux familles avec toutes les informations essentielles : dates, horaires et modalités de chaque intervention. Ces prises en charge peuvent être programmées à la journée ou à la demi-journée, à raison d'une à deux fois par semaine.
Nous vous remercions par ailleurs de bien vouloir nous transmettre la date de vos rendez-vous médicaux prévus, de nous faire parvenir vos ordonnances lors de chaque renouvellement, ainsi que vos indisponibilités pour le mois à venir.

Les formalités

Si votre dossier est validé par l'encadrement et que vous acceptez les modalités proposées par le service, votre accompagnement débutera par une période d'observation et de participation à diverses activités afin d'évaluer vos besoins. Un Contrat de Prise en Charge sera alors établi.

Le transport

Le transport est organisé et assuré par les professionnels de santé de la MAS externalisée dans un rayon de 30 kilomètres autour de la MAS l'Escale.
Les frais de fonctionnement du service sont pris en charge par la sécurité sociale. Cependant, une participation financière pourra vous être demandée pour certaines activités spécifiques.

Droits et devoirs

Les chartes

Les chartes ont pour objectif d'informer les usagers sur leurs droits. Elles sont disponibles sur le site du Centre hospitalier de l'estran en flashant le QR code ci-contre.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur définit les dispositions applicables au Centre hospitalier de l'estran et organise la vie quotidienne de l'établissement. Il est tenu à la disposition de toute personne qui souhaite en prendre connaissance. Tous les patients et personnels de l'hôpital sont en obligation de le respecter.

La protection juridique

Lorsque les facultés mentales ou corporelles d'un résident sont altérées par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement, au point de compromettre ses intérêts, il peut être nécessaire de prendre à son égard une mesure de protection. Le service Protection des majeurs de l'établissement est à votre disposition sur rendez-vous, pour vous renseigner ainsi que votre famille.

Lorsqu'un patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, il est nécessaire qu'il soit représenté ou assisté afin de sauvegarder ses intérêts. Les majeurs protégés font l'objet d'une attention particulière, nous nous engageons à respecter leurs droits à l'occasion de leur accueil et de leur hospitalisation.

L'information et le consentement aux soins

La loi du 4 mars 2002 n°2002-303 indique que le patient reçoit une information claire, compréhensible et adaptée sur ses soins et son état de santé. Vous pouvez désigner la personne de confiance que vous souhaitez voir informée.

Si vous désirez obtenir des informations sur votre état de santé ou sur les soins qui vous ont été prodigués, nous vous conseillons dans un premier temps de prendre contact avec l'équipe médicale qui vous a pris en charge.

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé du patient et ce consentement peut être retiré à tout moment.

La communication du dossier patient

Vous pouvez consulter votre dossier patient ou certaines pièces qui y sont conservées. Si vous le souhaitez, la présence d'un médecin peut vous être proposée pour prendre connaissance des documents.

Vous devez adresser votre demande d'accès à votre dossier par écrit directement à la Direction de l'établissement. Pour vous aider dans vos démarches, un formulaire de demande vous est remis dans ce livret. Il est disponible auprès du cadre de l'unité et sur le site Internet de l'établissement.

En cas de décès, vos ayants-droit ont la possibilité de demander à consulter votre dossier patient sauf en cas de refus exprimé de votre part et selon les limites précisées par la loi du 4 mars 2002.

L'archivage du dossier

Conservation du dossier patient :
Les informations relatives à la santé des patients sont conservées conformément à la réglementation relative aux archives publiques hospitalières.

La confidentialité

Les règles, en matière de secret professionnel, nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

La gestion des plaintes et des réclamations

Le code de la Santé Publique précise que tout usager doit avoir la possibilité d'exprimer oralement ses griefs auprès des services de l'établissement. En cas de réclamations, vous pouvez,, vous ou vos proches, vous rapprocher du cadre de l'unité, du Directeur de l'établissement ou de la Commission des Usagers.

Le questionnaire de satisfaction

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des familles régulièrement. Les résultats de celle-ci sont communiqués au Conseil de Vie Sociale.
La satisfaction que vous exprimerez sera un encouragement pour l'équipe qui vous a soigné. Vos critiques seront un précieux enseignement et permettront l'amélioration constante de nos prestations.

La personne de confiance

Dès votre admission, vous pouvez désigner une personne de votre entourage en qui vous avez confiance, pour vous accompagner tout au long de votre séjour et pour les décisions à prendre. Cette personne, que le SMR considérera comme votre «personne de confiance» pourra être consultée par l'équipe pluridisciplinaire afin de vous aider à exprimer vos attentes.

La prise en charge de la douleur

L'Art L-1110-5 du code de la santé publique stipule que «toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur ; celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée».
Un comité de lutte contre la douleur (CLUD) a été constitué dans l'établissement. En cas de nécessité, adressez-vous à un membre de l'équipe soignante.

Le respect de la dignité et de l'intimité

Les professionnels de la MAS externalisée assurent le respect de votre dignité, du droit à la vie privée et au secret des informations vous concernant.

La promotion de la bientraitance

Depuis 2007, l'établissement développe une politique de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance basée sur des actions de sensibilisation des professionnels et des formations.

Une charte définit nos engagements et les vôtres. Elle est affichée dans chaque unité de soins.

Au sein du SMR, les professionnels qui ont connaissance d'un acte de maltraitance sont tenus de le signaler à la direction générale en appliquant la procédure établie par le centre hospitalier de l'estran.

Ces professionnels sont également sensibilisés aux notions de la bientraitance et de la maltraitance en participant à des formations institutionnelles.

Un réseau national d'appel contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées est à votre disposition au numéro de téléphone suivant : 3133.

La prévention du risque infectieux

Dans le cadre de la lutte contre les infections associées aux soins, un Comité de Lutte contre les Infections Associées aux soins (CLIAS) veille à :

- la prévention des infections associées aux soins par l'élaboration et la mise en application de recommandations de bonnes pratiques d'hygiène et de protocoles.
- la surveillance de ces infections.
- la réalisation d'actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des professionnels de l'établissement en matière d'hygiène hospitalière et de lutte contre les infections associées aux soins.
- l'évaluation périodique des actions réalisées dont les résultats sont utilisés pour l'élaboration de programmes d'actions.



Politique de données personnelles

Information des patients/résidents sur les conditions d'utilisation des données personnelles

Le Centre Hospitalier est soucieux de la protection de vos données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de celles-ci en conformité avec la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement 2016/679 du Parlement Européen (Règlement général sur la protection des données).

Les informations recueillies lors de votre consultation ou hospitalisation dans notre établissement font l'objet de traitements informatiques destinés à faciliter votre prise en charge au sein de celui-ci.

Le responsable du traitement informatique est le Directeur Général du Centre Hospitalier. Le Centre Hospitalier a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui pourra répondre à toutes vos questions concernant la protection de vos données personnelles.

Données collectées

Nous collectons et traitons des données d'ordre administratives, sociales et médicales.

En fonction de votre prise en charge au sein du Centre Hospitalier, nous pouvons être amenés à collecter différentes catégories de données personnelles auprès de vous comme :

•Votre identité et coordonnées (telles que les nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone);

•Votre identifiant national de santé (INS) pour la prise en charge sanitaire ou médico-sociale et à des fins de facturation et de prise en charge financière des dépenses de santé;

•Votre situation familiale (telle que la situation matrimoniale, le nombre d'enfants, habitudes de vie);

•Votre situation professionnelle (telle que la profession, les conditions de travail);

•Des informations d'ordre financier (telle que mutuelle, prise en charge) ;

•Des données de santé (telles que le poids, la taille, les antécédents médicaux, les diagnostics médicaux, la thérapie suivie, les traitements prescrits, la nature des actes effectués, les résultats d'examens, des renseignements d'ordre biologique, physiologique et pathologique et tout élément de nature à caractériser la santé du patient et considéré comme pertinent par le professionnel de santé)

Finalité et légitimité des traitements

Le traitement de vos données personnelles est nécessaire :

•au respect d'une obligation légale et réglementaire de traiter et transmettre le cas échéant aux agences régionales de santé, ainsi qu'à l'Etat et aux organismes d'assurance maladie, les informations relatives à leurs moyens de fonctionnement et à leur activité. Ces traitements concernent la tenue du dossier médical et de prise en charge sanitaire, la gestion administrative, la facturation ainsi que les données du PMSI.

•à l'exécution d'une mission de service public dont est investi le Centre Hospitalier. Ces traitements concernent notamment la gestion des lits, la gestion des rendez-vous, des laboratoires de biologie et de radiologie, l'évaluation de la qualité des soins (enquêtes, audits).

Sources des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont collectées directement auprès de vous. Certaines de ces données peuvent provenir d'échanges d'information entre professionnels de santé ou d'échanges d'information au sein de réseaux sécurisés de soins.

Politique de données personnelles

Destinataires de vos données
Vos données sont réservées aux professionnels de santé du Centre Hospitalier, le cas échéant les établissements parties du GHT, soumis au secret professionnel et participant à votre prise en charge dans la limite des catégories de données qui leur sont nécessaires.

Dans le cadre de projets de recherche, étude ou évaluation, le Centre Hospitalier peut également être amené, après vous avoir informé individuellement et sauf opposition de votre part, à transmettre vos données, préalablement rendues anonymes donc sans possibilité de re-identification à d'autres professionnels de santé.
Vos données peuvent être transmises aux organismes publics, aux registres ou réseaux publics (Cancers, Périnatalité, Hémopathies Malignes,…), autorités de santé, professions réglementées (Trésor public, Agences régionales de Santé, organismes d'assurance maladie et complémentaire…) sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.
Dans le cadre de situations sanitaires ou d'événements exceptionnels, vos données peuvent alimenter des traitements mis en place par les autorités sanitaires afin d'effectuer un suivi global et individuel des personnes impliquées par cette situation ou cet événement.

Transferts de données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen
Le Centre Hospitalier ne transfère aucune donnée personnelle en dehors de l'Espace Economique Européen.

Durée de conservation de vos données à caractère personnel
Le dossier médical est conservé, conformément au Code de la Santé Publique, pendant une période de vingt ans à compter de la date du dernier passage, ou au moins jusqu'au vingt-huitième anniversaire du patient, ou pendant dix ans à compter de la date du décès.
Certaines données peuvent être conservées plus longtemps si la loi le prévoit (transfusion, greffes, assistance médicale à la procréation, etc.).

V**os droits vis-à-vis de vos données à caractère personnel**
Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de différents droits à savoir :
•Droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles.

•Droit de rectification : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées en conséquence.
•Droit à l'effacement : vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles excepté pour les traitements nécessaires aux fins de diagnostics médicaux, de la gestion des services de soins de santé ou pour des traitements d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
•Droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles dans certains cas.
•Droit d'opposition : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des motifs liés à votre situation particulière excepté si le responsable de traitement ne démontre qu'il existe des motifs légaux, légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés.
La demande d'exercice de ces droits doit être signée et accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité portant votre signature.
Pour l'exercice de l'ensemble vos droits, vous devez en faire la demande écrite au directeur du Centre Hospitalier.
Par ailleurs, vous pouvez déposer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données en cas de décès.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Liberté ne sont pas respectés ou que vos données ne sont pas traitées conformément à la réglementation relative aux données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

NOTES



l'Escale

Maison d'accueil spécialisée

Service communication - octobre 2026